

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Haute-Marne

Arrondissement de
Chaumont

Commune de
Autreville-sur-la-
Renne

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 27/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu AUTREVILLE SUR LA RENNE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

Date de convocation :
27 avril 2026

Présidence : Laurent NAULOT, Maire.

Etaient présents :

DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, VINHAS Xavier

Absents représentés : ROUILLARD Céline pouvoir donné à LECLERE Romuald

Absents : Fanny Fontaine, Laëtitia SAINTOMER

Secrétaire de séance : Madame DE LA FOURNIÈRE Mathilde

Membres présents..... 10
Absents représentés..... 1
Absents..... 0
Votants..... 8

Délibération 2026 05 03

Compte Financier Unique SEA Saint Martin

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe du service d'eau et d'assainissement de Saint-Martin ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du service d'eau et d'assainissement de Saint-Martin ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du service d'eau et d'assainissement de Saint-Martin

- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	88 859.00 €	22 006.31 €	110 865.31 €
	Recettes réalisées	6 612.00 €	23 976.59 €	30 588.59 €
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	108 282.24 €	26 188.44 €	134 470.68 €
	Dépenses réalisées	11 291.12 €	20 136.70 €	31 427.82 €
	Restes à réaliser	1 034.77 €	0.00	1 034.77 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-4 679.12 €	3 839.89 €	-839.23 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	19 423.24 €	4 182.13 €	23 605.37 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	14 744.12 €	8 022.02 €	22 766.14 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 034.77 €	0.00	-1 034.77 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	13 709.35 €	8 022.02 €	21 731.37 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 mai 2026
Laurent NAULOT,
Maire.